

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1998-1999

---

27 OCTOBRE 1998

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1997

DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
AUX RELATIONS INTERNATIONALES

—————  
RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION  
DES RELATIONS INTERNATIONALES  
PAR M. CHABOT

—————

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales a examiné au cours de sa réunion du 27 octobre 1998 (1), le rapport d'activité 1997 du Commissariat général aux Relations internationales.

**EXPOSE DE M. ANCION,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE, DU SPORT,  
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Le ministre a souligné, une fois encore, l'importance des développements de la politique internationale menée par la Communauté française en collaboration avec la Région wallonne, durant cette année 1997.

Le Gouvernement a voulu donner un contenu concret à la coopération au niveau international entre la Communauté française et la Région wallonne: un même ministre, un même fonctionnaire général, Philippe Suinen — dont le rôle central et essentiel se fait chaque jour ressentir de plus en plus — et à partir d'aujourd'hui, un regroupement dans une même implantation administrative. De plus, les délégués de la Communauté française à l'étranger sont aujourd'hui également délégués de la Région wallonne.

Tout cela est chose faite aujourd'hui.

Le ministre a évoqué quelques décisions ou réalisations marquantes intervenues durant cette année 1997.

Sur le plan européen, la Conférence intergouvernementale s'est clôturée en 1997 par la signature du Traité d'Amsterdam le 2 octobre. Même si ce traité ne répond pas à toutes nos attentes, on peut toutefois noter qu'il représente une avancée dans le processus d'intégration européenne.

Sur le terrain de la Francophonie, l'année 1997 a été particulièrement importante pour notre Communauté, puisque le Sommet de

Hanoï, en novembre, a vu non seulement l'élection d'un Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, mais aussi celle d'un Wallon au poste d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie, en la personne de Roger Dehaybe.

Et si l'on ajoute que c'est également un Wallon, Arthur Bodson, qui a été nommé président de l'Agence universitaire de la Francophonie, c'est la démonstration du poids et du crédit dont bénéficie aujourd'hui notre Communauté au sein de la Francophonie.

Avant de laisser la parole au commissaire général, le ministre a, une fois encore, rendu hommage au travail du CGRI qui, depuis 1983, a contribué au développement et au renforcement de la place de notre Communauté sur la scène internationale, place qui excède de beaucoup notre taille et nos moyens.

Le ministre a réitéré sa disponibilité pour les travaux de la commission, notamment sur les dossiers plus ponctuels de politique internationale.

#### DISCUSSION GENERALE

M. Suinen, commissaire général, a ensuite présenté et commenté le rapport d'activité 1997 du CGRI.

Au niveau de la Francophonie, 1997 fut une année phare. En effet, lors du Sommet de la Francophonie tenu à Hanoï, l'adoption de la Charte de la Francophonie a mis fin à la saga institutionnelle en clarifiant, entre autres, les rôles du secrétaire général et de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie. Ce dernier poste a, rappelons-le, été confié à M. Roger Dehaybe qui a vu ainsi son rôle amplifié au sein des organes de la Francophonie.

Notons également le rôle de médiateur et de conciliateur joué par la Communauté française qui a contribué ainsi à la clarification et à la meilleure efficacité des organes de la Francophonie internationale.

Au niveau interne, un accord de coopération pour le rapprochement des administrations compétentes en matière de relations extérieures a été conclu entre le Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française et la direction générale des Relations extérieures de la Région wallonne. Cet accord permet la substituabilité d'un des directeurs de l'institution par l'autre, en cas d'indisponibilité. De plus, cet accord prévoit également que les délégués de la Communauté française peuvent opérer pour la Région wallonne.

Au niveau bilatéral, 1997 fut l'année de l'élargissement. En effet, quatre accords triparti-

(1) Ont participé aux travaux de la Commission:

MM. Gilles, Président, Damseaux, Etienne, Kubla, Liénard, Marchant, Perdieu, Wintgens, Chabot, rapporteur.

Ont assisté aux travaux de la Commission:

M. Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales,

Pour le CGRI: M. Ph. Suinen, commissaire général; M. Ch.-E. Lagasse, directeur général adjoint; M. F. Wauters, chef de service, M. M. Bertrand, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre Ancion.

tes (partenaire étranger, Communauté française, Région wallonne) ont été signés. Deux accords furent conclus avec la Hongrie et la Roumanie concernant plus particulièrement, pour les compétences de la Communauté française, la coopération scientifique et universitaire, la langue et la littérature, la lecture publique, le recyclage des cadres pédagogiques et culturels, les médias, les échanges de jeunes, ainsi que le droit et l'apprentissage de la démocratie. Les deux autres accords concernent deux pays en voie de développement: Haïti (éducation, jeunesse, programme de micro-entreprises (en collaboration avec le Québec), centres de lecture et d'animation culturelle) et le Chili (coopération scientifique et universitaire, société, jeunesse, culture, dont la préparation d'une exposition «Magritte» ainsi que la dizaine de formateurs présents sur place pour l'APEFE).

M. Suinen a également signalé la conclusion de Chartes sur «les langues et cultures d'origine» avec la Grèce et la Turquie et l'installation d'une délégation Communauté française Wallonie-Bruxelles au Vietnam.

Au point de vue événementiel, 1997 fut une année de l'innovation, par l'organisation d'événements, comme le concert de l'Orchestre philharmonique de Liège, au Théâtre des Champs Elysées à Paris, la manifestation Wallonie-Bruxelles-Sénégal Na Nga Def, une Table ronde sur l'éducation au développement, une exposition itinérante de vingt designers, sans oublier «la nuit du chocolat», événement culturel et économique organisé par le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

Au niveau européen, si l'année 1997 ne fut pas l'année du progrès, elle fut néanmoins l'année de la clarification. La Communauté française a, par le biais du CGRI, fait connaître ses positions dans le cadre de la CIG organisée en vue de la révision du Traité de Maastricht, en insistant notamment sur le respect du principe de subsidiarité. Dans le secteur de l'audiovisuel, son action a permis la reconnaissance de la diversité audiovisuelle et l'adoption d'un protocole concernant le service public de radiodiffusion. La Communauté française a également insisté sur l'urgence de la mise en place des politiques nationales et communautaires convergentes en matière d'emploi. Quant au Comité des Régions, il a vu son rôle et son statut renforcés et sa dépendance face au Comité économique et social supprimée.

Au niveau de la démocratie et de la paix, le programme mené en Palestine (l'apprentissage du français, du droit, du tourisme et du patrimoine ainsi que l'amplification des programmes de coopération juridique et des droits de l'homme) contribue au processus de paix mis en place.

En conclusion de son intervention, M. Suinen a fait part de quelques chiffres fondamentaux significatifs de l'action du CGRI.

Plusieurs commissaires sont intervenus dans la discussion: MM. Marchant, Kubla, Wintgens, Chabot, Gilles.

M. Marchant a émis plusieurs considérations relatives au manque d'attractivité de l'enseignement supérieur francophone et ce, dans la mesure où le rapport d'activité indique bien que notre Communauté contribue au financement de l'AUPELF-UREF.

Il a notamment insisté sur deux idées que Mme Trupin, députée française, a développées lors de la dernière Assemblée régionale Europe de l'APF, à l'occasion d'une discussion sur «l'enseignement du français dans les pays d'Europe non francophones», à savoir:

1. Le renforcement de l'apprentissage de notre langue dans les universités étrangères et l'amélioration de l'attractivité du système d'enseignement supérieur francophone.

En effet, l'enseignement supérieur francophone souffre d'une réputation fondée sur ses filières de culture générale. Cette image ne correspond pas à la volonté des jeunes d'accéder rapidement au marché de l'emploi. D'autre part, les universités anglo-saxonnes et américaines, malgré un coût élevé, exercent une grande concurrence. Une politique active de communication permettrait d'améliorer l'attractivité de notre enseignement supérieur. M. Marchant souhaite, dès lors, que les représentants du CGRI dans les instances de l'AUPELF-UREF mettent en évidence cette idée.

2. L'encouragement à l'apprentissage du français dans les cycles de l'enseignement professionnel au niveau de l'enseignement secondaire, afin que la connaissance du français n'apparaisse pas seulement comme un «plus» culturel mais également comme un atout appréciable dans le monde du travail.

M. Marchant a ensuite interrogé le ministre sur trois points.

1. Pour l'année 1997, l'accord culturel avec l'Allemagne s'est essentiellement concrétisé au niveau de la coopération scientifique interuniversitaire et des activités pédagogiques. Or, le système éducatif allemand n'impose l'apprentissage que d'une seule langue étrangère, ce qui renforce l'hégémonie de l'anglais (sur l'ensemble des élèves allemands, 11% seulement apprennent le français). Durant la présidence française de l'Union européenne, une résolution avait été adoptée en faveur de la généralisation progressive de deux langues vivantes dans le système éducatif. Ne faut-il pas, au niveau bilatéral avec l'Allemagne, prendre de nouvelles

initiatives pour améliorer la place de la langue française dans ce pays ?

2. En ce qui concerne l'Espagne, depuis la généralisation de la deuxième langue en 1996, on enregistre un grand succès du français, choisi par quatre cent mille jeunes ayant entamé le secondaire en septembre 1996. M. Marchant s'interroge sur les actions du CGRI en ce qui concerne les échanges de jeunes et regrette que le rapport soit trop succinct à ce sujet. Quelles sont les initiatives précises qui ont été prises dans le cadre de la sous-commission Jeunesse avec l'Espagne ?

3. Peut-on faire un premier bilan du rapprochement des administrations de la Communauté française et de la Région wallonne en matière de relations internationales ?

M. Kubla a posé quatre questions :

— Le Gouvernement envisage-t-il de créer un poste de délégué au Maroc ?

— La Communauté française et la Région wallonne ont prévu un crédit de 80 millions pour le financement des ONG agissant en matière de coopération au développement. M. Kubla souhaite obtenir des précisions sur les objectifs poursuivis et sur l'objectivité des choix qui seront faits.

— Les pays africains des grands lacs nous ont soutenu pour désigner M. Dehaybe au poste d'administrateur général. Pourquoi sont-ils laissés pour compte dans les programmes au bénéfice, par exemple, d'un pays comme le Burkina Faso ?

— Le ministre peut-il illustrer l'importance concrète du Comité des Régions ?

M. Kubla a également souhaité savoir si le bilan de nos relations internationales réorientées pouvait déjà être fait. En tout état de cause, il a redit combien il était favorable à la politique poursuivie de synergie entre la culture et l'économie.

M. Wintgens a réitéré auprès du ministre son souhait de voir le statut des professeurs envoyés par l'APEFE à l'étranger amélioré afin, en particulier, de leur permettre de valoriser dans la fonction publique belge les années passées en service à l'étranger.

Il s'est également réjoui des progrès du concept Wallonie-Bruxelles. Il a enfin souhaité connaître l'impression du ministre sur les missions d'évaluation menées par la Commission des Relations internationales.

M. Chabot a, lui aussi, félicité le ministre et le CGRI pour l'ampleur et la qualité des actions menées.

Il a, en particulier, demandé au ministre si des pistes nouvelles étaient envisagées pour

accroître les synergies culture-économie. Il a ensuite plaidé pour la création d'un véritable conseil consultatif du développement regroupant notamment les universités, la RTBF, diverses ONG actives en matière de développement et d'autres institutions encore afin d'assurer dans nos populations une véritable éducation au développement.

M. Gilles a constaté le consensus au sein de la Commission pour reconnaître la qualité et la pertinence des actions menées par le Gouvernement notamment le rapprochement CGRI-DRI-AWEX.

Il a rappelé que dans son rapport de mission, à l'occasion du Sommet de Hanoï, il a suggéré que l'on demande à tous les pays membres de la Francophonie de prévoir que les indications dans les bâtiments et lieux publics soient faites non seulement dans la langue nationale du pays mais également en français.

M. Gilles estime qu'il est paradoxal de voir plusieurs pays non francophones vouloir appartenir à la Francophonie alors qu'ils n'accordent pas une place, même élémentaire, à notre langue.

M. Gilles a ensuite interrogé le ministre sur la possibilité de modifier l'appellation de « délégué de la Communauté française et de la Région wallonne » en « délégué Wallonie-Bruxelles ».

Le ministre et M. Suinen ont ensuite apporté une réponse aux questions des commissaires.

M. le ministre a partagé le souci exprimé par M. Marchant de valoriser l'enseignement supérieur francophone et a cité plusieurs exemples d'actions menées à cet effet par la Communauté française et par la Francophonie.

Répondant au même intervenant, il a rappelé que notre Communauté plaide, dans toutes les instances où elle est présente, pour le multilinguisme et contre l'uniformité linguistique. L'existence de deux langues étrangères dans l'enseignement dans les pays non francophones est évidemment un gage majeur pour le choix du français.

Répondant à M. Kubla, il a confirmé l'intention du Gouvernement d'ouvrir prochainement une délégation au Maroc. Abordant le problème de l'aide aux pays africains de la région des grands lacs, il a souligné les difficultés pratiques liées aux situations de conflit qui rendent quasiment impossible le maintien d'une coopération.

Répondant à M. Wintgens, il a cité un certain nombre de chiffres démontrant le succès de plusieurs actions et manifestations organisées par notre Communauté à l'étranger. Sans parler de bilan, à proprement parler, plusieurs indices

permettent de se faire une opinion très positive à cet égard. Il a, par exemple, encore cité l'important réseau de relations créé par chacun de nos délégués à l'étranger.

M. le ministre a également partagé la préoccupation de M. Wintgens relative à la carrière des professeurs envoyés par l'APEFE à l'étranger et a annoncé qu'il relancerait un certain nombre d'initiatives en vue de résoudre une situation peu acceptable.

Abordant le problème des missions de la Commission, il s'y est déclaré tout à fait favorable, dans la mesure où elle donne au ministre une vision supplémentaire des manifestations et que, par ailleurs, cette présence parlementaire donne une image consensuelle de notre Communauté à l'étranger.

Il a enfin partagé le souci de cohérence exprimé par M. Gilles: les pays non francophones participant à la Francophonie devraient faire une place réelle au français dans les lieux et institutions publics. Il fera une démarche en ce sens auprès de la Francophonie.

M. Suinen a ensuite complété la réponse de M. le ministre à M. Marchant. Il a rappelé que le CGRI agit bien sûr dans le cadre de l'AUPELF-UREF, mais aussi dans le cadre de l'Agence de la Francophonie. Nos délégations contribuent dans ces deux institutions à une politique active de promotion de notre enseignement universitaire. En outre, le CGRI, en collaboration avec l'ensemble des universités francophones belges, prépare un document de présentation et de valorisation de ces dernières, qui pourra être mis sur Internet.

En ce qui concerne l'Allemagne, M. Suinen annonce l'ouverture prochaine d'une délégation à Berlin. En ce qui concerne l'Espagne, il a souligné qu'elle est le deuxième pays à utiliser les programmes européens d'échange de jeunes.

En réponse aux questions de M. Kubla sur la coopération au développement, il a rappelé que l'expression internationale des compétences internes (comme l'éducation, l'énergie, l'action sociale...) peut donner lieu à des actions de coopération au développement. Cependant, il faut noter l'absence de transfert budgétaire au départ du pouvoir fédéral sauf, indirectement, pour l'APEFE (qui travaille sur un financement à 90 % AGCD). En ce qui concerne, à cet effet, l'enveloppe de 80 millions (30 millions de la Communauté française et 50 millions de la Région wallonne), elle sera utilisée pour un cofinancement d'ONG.

Pour ce qui concerne le Comité des Régions, celui-ci examine, par exemple, l'Agenda 2000 et la réforme des fonds structurels, avec une atten-

tion particulière accordée à la situation sur le chômage.

En réponse à M. Wintgens, il a souligné que les objectifs de la nouvelle entité administrative sont:

1. assurer la promotion internationale de Wallonie-Bruxelles;
2. défendre les intérêts et compétences de Wallonie-Bruxelles;
3. soutenir les différents acteurs de Wallonie-Bruxelles dans leurs actions internationales.

Un rapport annuel est établi en guise d'évaluation, ce qui implique que chaque service définisse ses propres objectifs en terme de gestion administrative. La convergence structurée des trois administrations est en bonne voie grâce à l'implantation unique, à des services communs et de voisinage (services géographique et multilatéraux).

Il a partagé avec M. Chabot le souhait de voir se renforcer la complémentarité culture-économie dans la mesure où il s'agit d'un facteur de promotion particulièrement efficace.

En matière d'éducation au développement, il a indiqué qu'un site Internet sur cet objet est en cours de constitution. Il a estimé judicieuse l'idée d'un conseil consultatif du développement, dans la mesure où il s'agirait d'une traduction à plus grande échelle du Comité d'avis qui examine les projets des ONG pour le cofinancement, en collaboration avec le CNCV, ACODEV ...

En réponse à la proposition de M. Gilles de modifier l'appellation des délégués, M. Suinen a rappelé que les délégations en place portent le nom de «délégation Wallonie- Bruxelles» mais que les délégués portent, quant à eux, par obligation diplomatique et protocolaire, le nom de «délégué de la Communauté française et de la Région wallonne» et non de «délégué Wallonie-Bruxelles».

M. Marchant est intervenu pour demander au ministre s'il avait l'intention d'associer la Communauté française à l'accord Région wallonne-Liban.

Le ministre lui a répondu que c'était évidemment son intention et que cet accord trilatéral devrait être signé avant la fin de l'année.

Le rapport du CGRI a ensuite été adopté à l'unanimité des 8 membres présents qui ont fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

*Le Rapporteur,*  
J. CHABOT.

*Le Président,*  
G. GILLES.